

Abonnement TAKoo.net - Conditions Générales

PREAMBULE

La société DIS, Société Anonyme inscrite au RCS sous le numéro B 350 786 950 – 111 route de Nîmes 30560 Saint Hilaire de Brethmas. – France (<http://www.dis-transics.com/>) fournit à ses clients le Service TAKoo.net dont le descriptif général est le suivant :

Au travers de TAKoo.net, DIS offre des Services destinés aux personnes ou organisations utilisant ou possédant des véhicules équipés de chronotachygraphes tels que décrits par le règlement européen CEE 561/2006 annexe 1B.

TAKoo.net est un Service accessible sur Internet permettant l'archivage des données des cartes à puce de conducteurs et des données des tachygraphes numériques conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

Des services optionnels permettent de suivre l'activité des conducteurs et de réaliser la préparation de la paye et de calculer les infractions.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS :

Les termes utilisés dans les présentes conditions générales sont définis comme suit :

Abonné :

Toute personne ayant souscrit au Service " TAKoo.net " de DIS. L'Abonné signe le dossier de demande d'abonnement qu'il envoie à DIS. Il reçoit par e-mail son identifiant et le mot de passe gestionnaire. DIS valide définitivement l'abonnement à la réception du dossier complet.

Afin de pouvoir disposer du Service, l'Abonné doit obligatoirement disposer d'un accès Internet et d'une boîte aux lettres électronique (e-mail). Il fait son affaire de toute souscription et abonnement nécessaires à cette fin.

Accès à Internet :

Service permettant d'accéder au réseau Internet et notamment au Service TAKoo.net.

Archivage légal :

Les textes français prévoient que les données contenues dans une carte de conducteur doivent être copiées dans un fichier informatique, au moins tous les 28 jours. Les données du tachygraphe numérique doivent être déchargées au moins tous les 95 jours. Les fichiers ont une signature numérique qui garantit leur validité et leur authenticité. Leur format et leur nom sont réglementés. Ils doivent être conservés pendant un an et présentés aux autorités compétentes en cas de contrôle.

Carte conducteur :

Elle est nominative et personnelle. Chaque conducteur susceptible de conduire un véhicule équipé d'un tachygraphe numérique doit en posséder une. La carte a une validité de 5 ans. Elle stocke les activités du conducteur pendant au moins 28 jours ainsi que les anomalies les plus récentes. Elle doit être commandée chez Chronoservices.

Contrat :

Il s'agit de l'ensemble constitué par les présentes conditions générales et les conditions particulières applicables, ainsi que leurs annexes respectives.

Outils de téléchargement :

Il s'agit par exemple de la TAK Flash de DIS qui est une clé de déchargement des tachygraphes numériques, elle est équipée d'un connecteur au format spécial tachygraphe numérique défini dans le règlement CEE 561/2006 modifié. D'autres outils pourront remplir les mêmes fonctions.

TAK-Reader est l'outil de lecture relié au PC. Il comprend un lecteur de carte à puce pour le déchargement de la carte de conducteur, un lecteur de clé et un connecteur USB pour la lecture des clés de déchargement.

Partenaires de DIS :

Il s'agit des membres du réseau de distribution de DIS qui proposent les Services DIS au client final.

Règlement CEE 561/2006 modifié:

La définition du tachygraphe numérique, de son fonctionnement, les règles d'utilisation, les obligations légales sont définies dans ce règlement et plus particulièrement dans son annexe 1B.

Tachygraphe numérique :

En application règlement CEE 561/2006 et de ses textes de transposition en droit français, le tachygraphe numérique remplace le chronotachygraphe à disques papier sur tous les véhicules neufs de plus de 3,5 tonnes.

Il enregistre les activités sur la carte à puce du conducteur mais aussi dans sa propre mémoire. Il conserve ainsi l'historique du véhicule et de l'activité des conducteurs pendant au moins un an. Il enregistre aussi les anomalies telles que les conduites sans carte, les coupures de courant ou le débranchement du capteur de vitesse. Il contient un diagramme de vitesse seconde par seconde.

Tarif DIS :

Il s'agit des prix applicables pour les Services fournis par DIS dans le cadre de TAKoo.net. Ces prix sont révisables sans préavis dans les conditions visées à l'article 3 des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales d'inscription et d'utilisation du service « TAKoo.net ».

Toute utilisation du service « TAKoo.net » est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

ARTICLE 3 - SERVICES FOURNIS PAR DIS

3.1. Description du Service "TAKoo.net "

Le Service TAKoo.net permet le stockage et l'archivage des données légales provenant des cartes à puce de conducteurs et de la mémoire interne des tachygraphes numériques.

TAKoo.net enregistre une copie des données, vérifie leur validité et leur signature selon les termes définis par le règlement CEE n°561/2006 modifié. TAKoo.net archive les données ainsi validées sur ses propres serveurs sécurisés.

Archivage :

- TAKoo.net accuse réception des données reçues et archivées, en adressant un courrier électronique signé sur la messagerie de l'Abonné.
- TAKoo.net traite les données ainsi reçues et informe l'Abonné en cas de non-respect des intervalles légaux et préconisés ainsi que des discontinuités constatées. Enfin, à la demande de l'Abonné,
- TAKoo.net peut restituer les données archivées celles-ci étant alors adressées à l'Abonné par téléchargement, par courrier électronique ou par l'envoi d'un CD-Rom gravé contenant les données demandées (prestation payante).

Option gestion sociale:

- TAKoo.net assure un service de suivi des activités des conducteurs et de préparation de la paye.
- TAKoo.net assure le calcul des infractions (temps de service, temps de conduite, temps de repos,...) à la législation européenne.

Les droits accordés à l'Abonné aux termes des présentes sont personnels, incessibles, et non transférables.

L'accès au Service "TAKoo.net" de DIS est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve des difficultés des connexions à Internet qui ne sont pas dues à DIS, d'éventuelles pannes ou indisponibilités transitoires et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service et des matériels.

3.2. L'accès au Service "TAKoo.net "

Inscription :

Une pré-inscription se fait en ligne sur le site TAKoo.net, elle peut être réalisée par un Partenaire DIS.

L'Abonné renseigne une fiche d'inscription contenant toutes les informations nécessaires à la validation de l'abonnement. Il nomme un gestionnaire qui sera responsable de l'abonnement et déclare que le gestionnaire a tout pouvoir pour engager l'Abonné. Il définit l'adresse e-mail qui sera utilisée par le gestionnaire, notamment lors de la validation de l'inscription.

L'Abonné recevra sur cette adresse e-mail son numéro d'abonnement, le login et le mot de passe qui lui permettront d'accéder à TAKoo.net, ainsi que la fiche d'inscription reprenant toutes les informations saisies, le tarif applicable et l'autorisation de prélèvement.

L'Abonné doit parapher et signer ce document et le retourner accompagné d'un RIB et d'un Kbis à DIS.

A réception du document et après vérification, DIS validera l'abonnement.

Dans l'attente de la validation, le gestionnaire nommé par l'Abonné peut accéder à TAKoo.net, créer les fiches conducteurs, les fiches véhicules, définir les utilisateurs et les mots de passe, définir les paramètres d'utilisation

Dès que DIS aura validé l'abonnement, les utilisateurs pourront accéder à la totalité du site, lire des cartes et des clés, archiver les données des conducteurs et des véhicules.

3.3 – Tarifs des Services

Les tarifs des Services fournis par DIS sont remis à l'Abonné lors de la souscription du contrat et décrits dans le Tarif DIS.

Les modifications des tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Dans l'hypothèse d'une hausse des tarifs, l'Abonné en sera informé par e-mail au moins un (1) mois avant leur prise d'effet, il aura alors la possibilité de mettre fin à son abonnement conformément aux conditions fixées à l'article 11 des présentes conditions.

L'Abonné peut choisir de changer de formule d'abonnement ou de Service complémentaire à tout moment. Ces modifications sont facturées conformément aux tarifs précisés dans le tarif DIS. Ces changements prennent effet à compter de la prochaine facture sous réserve que l'Abonné ait respecté un préavis de 15 jours avant la date de facturation.

3.4. Conditions d'accès au Service

L'adresse <http://www.takoo.net> par lequel le client accède au Service "TAKoo.net " constitue le point d'entrée au Service "TAKoo.net ". Ledit Service ne peut être utilisé qu'avec l'identifiant de l'abonnement au Service, et son mot de passe.

3.5. Interruption du Service

DIS se réserve la possibilité de suspendre le Service TAKoo.net pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. DIS préviendra, les abonnés, sur son site Web et dans la mesure du possible, des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce sans être tenu à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages et intérêts d'aucune sorte vis à vis des abonnés pour l'interruption envisagée.

ARTICLE 4 - REGLES D'USAGE DE L'INTERNET

L'Abonné déclare accepter les spécificités et les limites d'Internet.

ARTICLE 5 - UTILISATION DES CODES D'ACCES ET IDENTIFIANTS

5.1 Modalités de remise des identifiants

Les identifiants (login et mot de passe) sont adressés par courrier électronique à l'adresse électronique déclarée par l'Abonné.

L'accès au Service "TAKoo.net " de DIS est donc possible après validation par les Services de DIS des coordonnées (nom, adresse et coordonnées bancaires) déclarées par l'Abonné.

5.2 Caractères personnels et confidentiels

Les identifiants sont personnels et confidentiels.

L'Abonné est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que DIS lui aura transmis.

L'Abonné est responsable des conséquences de la divulgation de ses identifiants.

Toute connexion au Service ou transmission de données effectuées en utilisant les identifiants de l'Abonné seront réputées avoir été effectuées par l'Abonné lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc, sous sa responsabilité.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE

6.1. Modalités

DIS met à la disposition des abonnés un Service d'assistance téléphonique (hot line), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 pour toute question d'ordre technique.

Ce Service est accessible sur un numéro payant, son coût est mentionné au Tarif DIS.

DIS met également à la disposition des abonnés un Service client pour la facturation, opérationnel du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ

7.1. Caractère exact et actuel de ces informations

Les informations communiquées par l'Abonné en vue de sa souscription doivent être exactes.

L'Abonné s'engage à informer, par écrit, DIS de toute modification concernant sa situation notamment en cas de changement d'adresse et/ou de domiciliation bancaire.

DIS ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'Abonné et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'Abonné aurait omis de notifier à DIS toute modification.

Attention : seul l'abonné ou le gestionnaire nommé par l'Abonné pourra intervenir sur les informations liées à la facturation (Changement d'adresse, changement de RIB, changement de gestionnaire). L'abonné a dans son organisation l'obligation d'envisager le départ du gestionnaire du compte TAKoo.net.

DIS ne pourra en aucun cas se substituer à l'abonné pour la gestion de son compte.

7.2. Protection des données à caractère personnel

Chacune des Parties fait respectivement son affaire de toute déclaration obligatoire au titre de la législation relative aux données à caractère personnel. Tout abonné personne physique peut demander à DIS la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par l'Abonné pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

DIS prend toutes les mesures pour assurer la confidentialité des données stockées au titre du Service TAKoo.net.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1. Obligations de DIS

8.1.1 DIS s'engage à travers le Service TAKoo.net à :

- vérifier, par l'analyse des signatures, la validité des données reçues selon les conditions du règlement CEE 561/2006 modifié;
- avertir l'Abonné du non-respect des délais imposés et/ou de la discontinuité des données;
- archiver les données confiées pendant la durée du contrat ;
- restituer les données à la demande de l'Abonné sur le support prévu par l'administration.

8.1.2 DIS est responsable de la mise en place des moyens nécessaires au bon fonctionnement du Service TAKoo.net et prend toutes les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du Service.

8.1.3 DIS ne pourra être tenu pour responsable

- d'une indisponibilité du Service liée à une interruption du réseau Internet que cette interruption provienne de la ligne de l'Abonné, des lignes d'accès au serveur de DIS ou d'un dysfonctionnement du protocole d'acheminement de l'information ;
- du mauvais fonctionnement des chronotachygraphes et cartes à puce utilisés par l'Abonné ou de la non-conformité d'un matériel quel qu'il soit.
- de la non transmission des données par Internet suite à un mauvais fonctionnement d'Internet.
- d'un dysfonctionnement du Service si l'Abonné utilise des outils de téléchargement non agréés par DIS.
- des prestations rendues par des prestataires de Service indépendants auxquelles l'Abonné peut avoir accès par l'intermédiaire du Service TAKoo.net.

Toute réclamation concernant ces Services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus.

- des changements de la législation française et européenne.
- des données et mails, que l'Abonné aura pu consulter ou diffuser via sa connexion au Service "TAKoo.net".

8.1.4 DIS ne saurait, en aucun cas, être tenu de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Abonné à l'occasion de l'utilisation du Service. On entend notamment par dommages indirects les dommages immatériels consécutifs ou non consécutifs, les pertes d'exploitation, préjudices commerciaux et administratifs.

8.1.5 La responsabilité de DIS est limitée, eu égard à la complexité des réseaux mondiaux et de l'afflux à certaines heures des abonnés d'Internet, aux matériels et logiciels installés sur le serveur de DIS. Ainsi, DIS ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès depuis d'autres sites dans le monde ou de ralentissements. L'équipement connecté au centre serveur étant sous l'entière responsabilité de l'Abonné, DIS n'est en rien responsable de tous dommages pouvant survenir à l'équipement de l'Abonné du fait de sa connexion.

8.2. Obligations de l'Abonné

8.2.1 L'Abonné s'engage à utiliser le Service TAKoo.net uniquement pour le traitement de données provenant d'un tachygraphe numérique et de cartes à puce de conducteur conformes à la législation. L'Abonné ne cherchera en aucune manière à transmettre des données qui n'ont rien à voir avec le Service. L'Abonné ne cherchera en aucune manière à contourner les protections du Service, à pénétrer les serveurs informatiques ou à rendre impossible l'accès au Service.

8.2.2 L'Abonné s'engage à utiliser les outils nécessaires à la mise en œuvre du Service conformément aux dispositions des présentes conditions générales et des indications de leurs fabricants respectifs.

8.2.3 L'Abonné s'engage à payer le prix des Services qui lui sont fournis par DIS selon les modalités prévues à l'article 10 des présentes conditions générales.

8.2.4 L'Abonné s'engage à informer DIS dans un délai de 15 jours de toute modification aux informations qu'il lui a fournies lors de la souscription du contrat, et notamment de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires.

Le manquement à cette obligation peut entraîner l'application des dispositions de l'article 11.

8.2.5 L'Abonné ne peut en aucun cas céder ou transmettre à un tiers à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent contrat sans l'accord préalable et écrit de DIS.

8.2.6 L'Abonné est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que DIS lui aura transmis.

8.2.7 L'Abonné prend à ses risques et périls toute divulgation de mots de passe ou codes confidentiels. Toute utilisation à partir du mot de passe et de l'identifiant de l'Abonné est considérée réalisée par l'Abonné lui-même.

8.2.8 L'Abonné devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

8.2.9 En cas de contestation concernant les données confiées par l'abonné à DIS, seule la fourniture du rapport d'archivage au format PDF authentifié qui accompagne chaque rapport d'archivage pourra prouver que les données ont bien été confiées à DIS qui en aura dès lors pris la responsabilité.

8.3. Cas de force majeure ou cas fortuit

Les Parties ne sont pas tenues pour responsable, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales d'utilisation, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure ou un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence.

ARTICLE 9 – ENTREE EN VIGUEUR / RETRACTATION

9.1. Entrée en vigueur et durée

Le contrat prend effet à la date de réception par l'Abonné de ses identifiants, sous réserve de la réception par les Services de DIS de l'ensemble des documents constitutifs du dossier de l'Abonné cités dans le formulaire d'inscription.

Pendant toute la durée du contrat, l'Abonné est soumis aux présentes conditions générales.

Le contrat est d'une durée maximale de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction. Il reste valide pour toute la durée de l'abonnement jusqu'à sa dénonciation conformément aux modalités prévues par l'article 11 des présentes.

9.2. Rétractation

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'Abonné dispose d'un droit de rétractation en cas de souscription en ligne sur Internet ou par téléphone.

Ce droit peut être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de souscription du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :

DIS « TAKoo.net » - Rétractation – 30560 Saint Hilaire de Brethmas

Il est rappelé, en application de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, que l'Abonné qui utilise le Service "TAKoo.net" de DIS avant la fin du délai de sept (7) jours francs perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

Le droit de rétractation implique l'annulation automatique de l'abonnement

ARTICLE 10 – PRIX / FACTURATION

10.1. Tarif DIS

Les prix des services TAKoo.net, des options et des fournitures figurent dans le tarif DIS fourni en annexe ainsi que les conditions de remises quantitatives.

10.3. Méthode de calcul

Tout conducteur déclaré actif au cours du mois est facturé.

Tout véhicule déclaré actif au cours du trimestre ou pour lequel des données concernant le trimestre ont été archivées est facturé.

Si l'option gestion sociale est souscrite, elle est facturée pour tous les conducteurs avec déclaré actif au cours du mois.

10.4. Modalités de facturation

Les factures sont trimestrielles, payables en Euros, dans le délai maximum porté sur la facture et selon le mode de paiement retenu au moment de la souscription.

Les factures comprennent :

- les redevances d'archivage calculées mensuellement ou par trimestre
- le cas échéant, les prestations optionnelles complémentaires, et les autres frais dus en vertu du présent contrat dont les montants figurent dans le tarif DIS.

Tout retard de paiement entraînera l'application de plein droit et sans formalité d'une majoration égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation.

Cette majoration est calculée sur le montant hors taxe des sommes dues, par périodes indivisibles de 15 jours à compter du 1er jour de retard, avec un minimum de perception pour participation aux frais de gestion de dossier dont le montant est précisé dans le

Tarif DIS. Les sommes dues mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles.

Selon la modalité de paiement choisie, la facture est adressée soit à l'Abonné, soit au tiers-payeur. L'Abonné est libéré de ses dettes vis-à-vis de DIS et pour cette facture dans la mesure où le paiement en a été effectué par le tiers-payeur.

La facture du client est disponible en ligne sur le site <http://www.takoo.net/>, le client sera libre de la consulter, de la copier ou de l'imprimer.

A moins que le client ne procède à des réclamations auprès de DIS dans un délai de quinze jours à compter de sa transmission en ligne, le client est réputé avoir accepté la facture et renonce à toute demande à raison de toute erreur ou différence qui n'aurait pas été signalée à DIS dans le délai mentionné ci-dessus.

10.5. Modalités de paiement

Les factures sont établies par DIS à la fin de chaque trimestre, elles sont payées par prélèvement automatique sur le compte courant (bancaire ou postal) du client. Les comptes sur livret, compte épargne ou livret ne sont pas acceptés par DIS. Dans le cas où le montant trimestriel d'échéance à prélever par DIS serait jugé trop faible par DIS,

DIS s'autorise à ne pas effectuer de prélèvement et à le reporter sur l'échéance suivante.

DIS aura la faculté de prélever automatiquement sur le compte bancaire ou postal du client, toute somme correspondant à un achat effectué par le client auprès des prestataires partenaires de DIS.

Si d'aventure le paiement était rejeté, des frais de prestations bancaires de voir tarif DIS serait perçus.

ARTICLE 11 - RESILIATION, SUSPENSION

11.1. A l'initiative de l'Abonné

L'Abonné peut mettre fin à son contrat à tout moment, en adressant sa résiliation à DIS par lettre recommandée avec accusé de réception à

DIS " Forfait TAKoo.net " – Résiliation – 30560 Saint Hilaire de Brethmas.

Il obtiendra toutes les informations nécessaires sur les modalités de cette résiliation auprès de DIS.

La résiliation du contrat d'abonnement prend effet un mois après la date de la première facture qui suit la réception de la demande écrite de résiliation par DIS. Dans l'intervalle, l'Abonné reste redevable de l'abonnement.

11.2. A l'initiative de DIS

En cas de violation d'une des clauses des présentes conditions générales du Service "

TAKoo.net ", DIS se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que l'Abonné puisse demander une quelconque indemnité. Cette possibilité est notamment ouverte à DIS dans le cas où DIS constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'Abonné, y compris si DIS constate sur un même login des connexions simultanées.

Dans le cas où l'hypothèse visée ci-dessus se réalisait, DIS se réserve le droit d'interrompre immédiatement la connexion de l'Abonné au Service d'accès, sans indemnité ni préavis.

DIS se réserve le droit de résilier ou de suspendre, sans préavis et de plein droit, le présent contrat en cas d'incident ou de retard de paiement, après mise en demeure, par courrier électronique restée sans effet et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité de DIS du fait de l'interruption de l'accès au Service.

Dans le cas où le compte serait suspendu sa réactivation par DIS sera facturée voir tarif DIS

ARTICLE 12 - MODIFICATIONS

Les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées.

L'Abonné se tiendra au courant des éventuelles modifications apportées aux conditions générales qu'il pourra consulter sur le site <http://www.takoo.net/>

A défaut de réaction de sa part, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

ARTICLE 13 - LITIGES

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Le contrat est régi par la Loi Française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du Tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Nîmes (30).